



ARRÊTÉ N°18/2026
TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE
STATIONNEMENT A L'OCCASION DE LA
CEREMONIE DE PASSATION DE COMMANDEMENT
DU 15.2 REGIMENT D'INFANTERIE

Le Maire de Niedermorschwihr,

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU la passation de commandement du 152^{ème} RI de Colmar qui est organisée à Niedermorschwihr le **jeudi 04 juin 2026**

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des militaires et des spectateurs, d'interdire le stationnement et la circulation rue des Trois-Epis lors du défilé

VU l'intérêt général ;

ARRÊTE

- Article 1** Le stationnement est interdit sur l'ensemble de la rue des Trois-Epis le jeudi 04 juin 2026 entre 9h00 et 13h00.
- Article 2** La circulation sera interdite sur l'ensemble de la rue des Trois-Epis le jeudi 04 juin 2026 pendant le défilé militaire soit entre approximativement 11h30 et 12h00.
- Article 3** Tout stationnement sur les zones précitées sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route)
- Article 4** La signalétique correspondante sera mise en place par le service technique de la Commune
- Article 5** Monsieur le Maire, monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wintzenheim, monsieur le Chef de poste de la Brigade Verte de SIGOLSHEIM, ainsi que l'organisateur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6** Ampliation du présent arrêté sera adressée :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de NIEDERMORSCHWIHR ;
 - Monsieur le Chef de poste de la Brigade Verte de SIGOLSHEIM ;

A Niedermorschwihr le 26 mai 2026

Le Maire : Jean Luc LAMEY



Accusé de réception en préfecture
068-216802371-20260526-NIEDERARRET1826-AR
Date de télétransmission : 27/05/2026
Date de réception préfecture : 27/05/2026